

Les échos de l'ADM

Avril - Juin 2026

Agence de Développement Municipal



Mot de la rédaction

Cap sur la résilience, la finance verte et la performance :

L'ADM au cœur de la transformation des territoires

Ce trimestre, l'actualité de l'Agence de Développement municipal (ADM) s'inscrit sous le signe de l'action concrète, de la prospective et de la reconnaissance de l'excellence. Alors que le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) amorce des étapes charnières de capitalisation régionale, de modernisation de la programmation budgétaire pluriannuelle et de renforcement de la mobilisation des ressources financières, l'institution réaffirme son rôle de partenaire de référence pour les collectivités territoriales.

Une étape historique majeure vient également d'être franchie à l'échelle internationale : l'accréditation de l'ADM en qualité d'organisme observateur auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Cette reconnaissance, une première dans le secteur de la décentralisation en Afrique de

... suite page 3



**devient observateur
au Fonds Vert pour le Climat
(FVC) : une première en
Afrique de l'Ouest**





AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

www.adm.sn

PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES

Sommaire

Deux agents de l'ADM élevés au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Lion	4
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS:	
La planification budgétaire pluriannuelle des Collectivités territoriales en ligne de mire	5
ADM-PROGEP :	
Lancement officiel d'une étude de 4 plans intercommunaux d'urbanisme dans communes de Thiès et Mbour	7
Touba :	
L'ADM et la Commune signent un protocole pour accélérer le développement de la Cité Religieuse	9
FONDS VERT CLIMAT (FVC) :	
L'ADM obtient un statut de membre observateur	11
PROGEP 2 :	
Mission d'appui à l'exécution - visite de terrain	13
L'ADM et COJOJ DAKAR 2026 s'unissent pour renforcer l'héritage et l'impact des Jeux Olympiques de la Jeunesse sur les territoires sénégalaises	14
L'ADM tient ses promesses à Saint-Louis :	
Logements, santé, éducation et économie au cœur de la résilience	16
PROGEP 2 :	
Retour en image sur la visite de terrain du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement	18
Keur Massar :	
Dr. Mamouth Diop (ADM) salue les impacts du PROGEP 2 et réaffirme l'engagement envers les futurs «Pôles territoires»	19
Saint-Louis :	
L'ADM et ses partenaires misent sur la résilience et le développement durable, en phase avec le Sénégal 2050	21
L'ADM mise sur la formation et la planification urbaine pour renforcer la résilience des territoires	23
Bilan & Perspectives :	
Le PACASEN à l'heure de la capitalisation régionale à Thiès	25
Les Collectivités territoriales à l'école de la mobilisation des ressources	27

... suite Mot de la rédaction

l'Ouest, ouvre une voie royale à la territorialisation de la finance climatique au Sénégal afin de traduire les plans de développement locaux en projets bancables et durables.

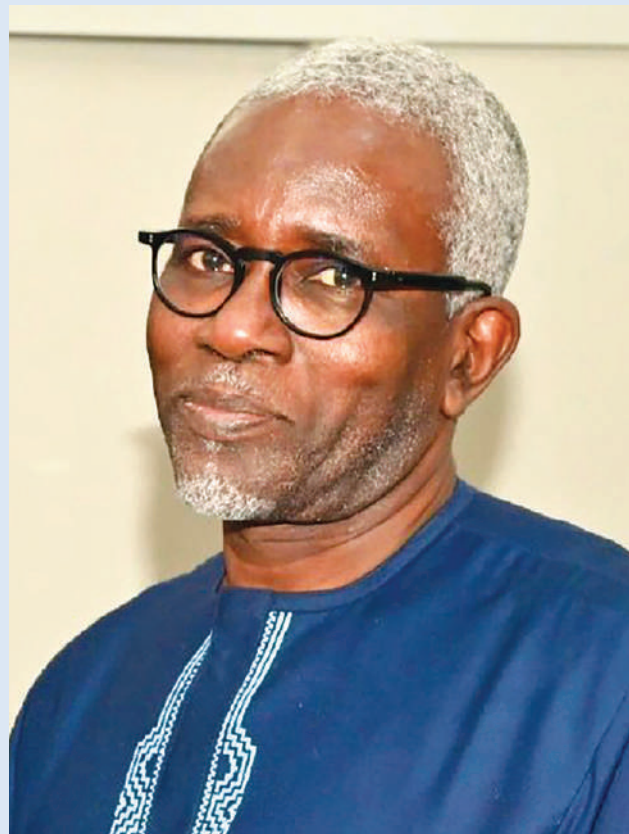
De Saint-Louis à Touba, en passant par Keur Massar, Thiès, Saly et Mbour, les projets et sessions de renforcement des capacités portés par l'ADM modifient durablement la physionomie de nos cités et les compétences des acteurs territoriaux. Qu'il s'agisse de concrétiser le relogement digne et l'accès aux services de base à Diougop (SERRP), d'inspecter l'avancée et l'impact des bassins de rétention lors de visites de terrain ministérielles et de la Banque mondiale (PROGEP 2), ou de sceller une alliance stratégique avec la commune de Touba, notre dynamique reste inchangée : anticiper, prévenir et planifier un développement endogène et harmonieux, en parfaite adéquation avec l'Agenda

national de Transformation « Sénégal 2050 ».

Cette ambition sociétale et infrastructurelle globale se déploie également à travers la jeunesse et le sport, comme en témoigne notre convention majeure avec le COJOJ pour ancrer durablement l'héritage et l'impact des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026 au cœur de nos communes.

Toutes ces réalisations et victoires institutionnelles ne sauraient exister sans le capital humain d'exception de notre structure. C'est avec une immense fierté que nous saluons à nouveau la distinction honorifique de deux de nos agents, élevés au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Lion. Leur dévouement constant illustre parfaitement la culture de l'excellence, de l'intégrité et de la gestion axée sur les résultats que l'ADM continue d'insuffler à chaque échelon du service public local.

Deux agents de l'ADM élevés au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Lion



L'Agence de Développement municipal a le plaisir d'annoncer une distinction honorifique attribuée à deux de ses agents.

Par décret 2026-689, portant promotion et nomination dans l'Ordre national du Lion au titre de l'année 2025, Ousmane Jean Baptiste Diop, Spécialiste en Passation des Marchés, et Amadou Diouldé Diallo, Expert en Développement urbain, ont été élevés au grade de Chevalier.

Cette reconnaissance vient saluer leur engagement, leur professionnalisme et la qualité de leur contribution au service de l'institution.

La Direction générale, conduite par le Dr Mamouth Diop, leur a adressé ses chaleureuses félicitations, les encourageant à poursuivre dans cette dynamique d'excellence, d'intégrité et de dévouement au service public.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La planification budgétaire pluriannuelle des Collectivités territoriales en ligne de mire



Dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), un atelier de formation de haut niveau réunit, sous l'égide de l'Agence de Développement municipal (ADM), du 13 au 16 avril 2026 à Saly des élus locaux, secrétaires municipaux et cadres des collectivités territoriales. L'objectif : maîtriser les outils du Plan triennal d'Investissement et de la programmation budgétaire pluriannuelle pour améliorer durablement la gouvernance financière locale.

Un programme structurant au cœur de la décentralisation

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Sénégal œuvre à l'approfondissement de la décentralisation en renforçant le rôle des collectivités territoriales comme acteurs majeurs du développement économique, social et environnemental. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le PACASEN, mis en place avec l'appui technique et fi-

nancier de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Ce programme se distingue par une approche innovante combinant deux instruments complémentaires : un Projet d'Investissement (IPF) dédié au renforcement des capacités et aux réformes institutionnelles, et un Programme pour les Résultats (PPR) fondé sur une logique de performance, où les décaissements sont conditionnés à l'atteinte de résultats mesurables. Cette architecture marque une rupture avec les

mécanismes traditionnels de financement axés sur les intrants.

Forts des résultats probants enregistrés depuis son démarrage, les autorités sénégalaises ont obtenu en juin 2024 un financement additionnel approuvé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale, d'un montant global de 101,7 millions d'euros (environ 70 milliards de FCFA). Ce financement additionnel intègre désormais de manière transversale la dimension du changement climatique dans la planification des investissements locaux.

Des défis persistants malgré des avancées réelles

Malgré les progrès accomplis, des insuffisances subsistent dans la maîtrise des outils de gestion budgétaire par les acteurs locaux. Les premières observations issues des travaux de la Cour des comptes révèlent que 19 collectivités territoriales n'ont pas encore satisfait à la condition minimale obligatoire d'articulation entre leurs outils de planification et leur budget primitif.



Ces lacunes se manifestent concrètement par des difficultés dans l'articulation entre le Plan de Développement Communal (PDC), le Plan Triennal d'Investissement (PTI), le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et le budget primitif. Elles engendrent des faiblesses dans la programmation pluriannuelle et exposent certaines communes à des risques d'engagements financiers non soutenables.

À ces contraintes s'ajoute l'entrée en vigueur du décret n°2023-2161 du 6 novembre 2023 portant nouveau régime financier des collectivités territoriales. Ce texte introduit la modernisation du cadre budgétaire, la comptabilité patrimoniale et le renforcement de la gouvernance financière des réformes ambitieuses qui nécessitent une montée en compétences accélérée des équipes locales.

Un atelier de formation pour combler les lacunes

C'est pour répondre à ces défis qu'est organisé cet atelier de formation structuré en deux cohortes. La première regroupe les collectivités territoriales des régions de Dakar et de Thiès, la Direction du service public local (DSPL) ainsi que certains receveurs-percepteurs. La seconde cohorte concernera l'ensemble des autres collectivités bénéficiaires du Programme.

L'atelier réunit élus locaux (maires, adjoints, présidents de commissions), secrétaires municipaux, responsables des services techniques et financiers, ainsi que des représentants des structures d'appui telles que l'ADM, les ARD et la DSPL.

Des résultats attendus concrets et mesurables

À l'issue de l'atelier, les collectivités doivent être en mesure d'élaborer ou d'actualiser un PTI cohérent, réaliste et soutenable, d'appliquer correctement le mécanisme AE/CP



dans la gestion des investissements, et d'aligner leur programmation budgétaire sur les priorités stratégiques et les capacités financières réelles de leur territoire. L'ambition est de contribuer durablement au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communes sénégalaises.

« La maîtrise des outils de planification stratégique et de programmation budgétaire pluriannuelle constitue un levier essentiel de bonne gouvernance. La combinaison de la budgétisation triennale et du nouveau régime financier constitue un tournant décisif dans la gestion des finances locales », a indiqué le Sg de l'ADM, Pape Sambaré Ndiaye, représentant le DG Dr Mamouth Diop à cette rencontre. De son côté, le conseiller technique du ministre en charge des collectivités territoriales, Yankhoba Keita a « indiqué que les collectivités territoriales d'intervention du Pacasen se distinguent de par

leur performance et leur gestion assainie ». Cette performance est liée à un accompagnement dynamique de l'Adm, conclut-il.

Vers une clôture de programme en 2026 sur des bases solides

Le PACASEN est prévu pour s'achever le 31 décembre 2026. En mobilisant l'ensemble des collectivités bénéficiaires autour de cet atelier de formation, le programme entend consolider les acquis des dernières années et garantir que les réformes engagées produisent des effets durables au-delà de sa clôture.

L'enjeu est clair : faire de chaque collectivité territoriale un acteur pleinement autonome, capable de planifier ses investissements avec cohérence, de gérer ses finances avec rigueur et de rendre compte efficacement à ses citoyens. Le PACASEN aura alors rempli sa mission.



ADM-PROGEP :

Lancement officiel d'une étude de 4 plans intercommunaux d'urbanisme dans 12 communes de Thiès et Mbour



L'adjoint au gouverneur de Thiès, en charge du développement Ababacar Sadikh NIANG a lancé officiellement, le démarrage des travaux de l'étude de quatre plans intercommunaux d'urbanisme, destinés à lutter contre les inondations dans 12 communes de la région.

L'Agence de Développement municipal (ADM) a prévu, dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP 2), l'élaboration de l'étude de quatre plans intercommunaux d'urbanisme, de plans de gestion des risques d'inondations

et de plans directeurs de drainage, pour un coût global évalué à 800 millions de francs CFA.

Les 12 communes concernées par ces plans intercommunaux sont réparties entre les départements



de Thiès et de Mbour, a renseigné Ababacar Sadikh Niang, adjoint au gouverneur de Thiès. Dans le département de Mbour, il s'agit des communes de Diass, de Poponguine-Ndayane, de Malicounda, de Ngapagou, de Saly Portudal, de Sindia et de Somone, a-t-il détaillé.

Concernant le département de Thiès, les communes ciblées sont celles de Fandène, de Keur mousa de Pout de Kayar et de Diender Guedj.

L'ADM a recruté quatre cabinets pour conduire cette étude, dont l'objectif est, selon Ababacar Sadikh Niang, d'aider le gouvernement du Sénégal et les collectivités territoriales à améliorer l'occupation spatiale et l'aménagement durable de nos territoires.

ADM, maître d'œuvre d'une approche territoriale intégrée

L'ADM, à travers ses actions, traduit une volonté forte de doter les communes d'outils modernes de planification, en cohérence avec les exigences de transparence, de performance et de durabilité", a in-



diqué son secrétaire général, Pape Sambaré NDIAYE.

Pour rappel, le PROGE2, financé par la Banque mondiale, le Fonds Nordique de Développement, la Banque Africaine de Développement et l'État du Sénégal, s'inscrit pleinement dans l'axe 2 du référentiel national relatif à l'aménagement durable des territoires et à l'urbanisation organisée.

En tant qu'entité d'exécution du PROGE2, l'Agence de Développement municipal (ADM), sous la direction de son Directeur gé-

néral, Dr Mamouth DIOP, articule son action autour de trois enjeux structurants : l'internalisation de la territorialisation des politiques publiques urbaines, en cohérence avec l'Agenda national de Transformation ; un ancrage affirmé dans les principes de la décentralisation, favorisant une approche transversale des défis du développement urbain territorial ; et une gestion rigoureusement axée sur les résultats, adossée à des schémas de stratégie à moyen terme et de prospective territoriale.



Touba :

L'ADM et la Commune signent un protocole pour accélérer le développement de la Cité Religieuse



C'est dans la capitale spirituelle de la confrérie mouride que s'est tenue, la cérémonie de signature du protocole de collaboration entre l'Agence de Développement municipal (ADM) et la Commune de Touba. Un acte fort, posé au cœur même de Touba, sous la bénédiction du Khalife Général des Mourides, Serigne Mountakha Mbacké, et qui marque une nouvelle étape dans l'approfondissement de la décentralisation et du développement territorial au Sénégal.

Une cérémonie à la hauteur de la ville

La cérémonie a réuni, dans une atmosphère empreinte de solennité et de ferveur, le Directeur général de l'ADM, Dr Mamouth Diop, le Maire de Touba Mosquée, Abdou Lahat KA, le Sous-préfet de Touba, le Représentant du Khalife Général des Mourides, des conseillers municipaux, ainsi que de nombreuses autorités locales et religieuses. La présence de dignitaires mourides a conféré à l'événement une dimension spirituelle et symbolique particulière, soulignant l'ancrage

profond de cette démarche institutionnelle dans les réalités de la cité religieuse.

Touba, une singularité sénégalaise aux défis immenses

Dans son allocution, le DG de l'ADM, Dr Mamouth DIOP, a d'emblée planté le décor en rappelant la place exceptionnelle qu'occupe Touba dans le paysage national. Deuxième plus grande ville du Sénégal après Dakar, épicentre du Pôle territorial Diourbel-Louga, Touba affiche une population estimée à plus de 1,5 million d'habitants, en croissance démographique très forte, générant des besoins socio-économiques et environnementaux considérables.

Le statut singulier de la ville bâtie sur un titre foncier au nom de son fondateur, composée d'une centaine de villages et de 25 zones urbaines en fait, selon le DG, « une singularité dans le Sénégal ». Poumon économique grâce au commerce et à l'artisanat, connectée à Dakar par l'autoroute « Ila Touba », dotée d'infrastructures sanitaires de très haut niveau, Touba recèle un potentiel de développement considérable qui reste, à ce jour, à optimiser.



Des engagements concrets pour accompagner la Commune

Au cœur du protocole signé, une feuille de route ambitieuse pour l'ADM : apporter une assistance technique à la Commune de Touba pour l'élaboration de documents de planification stratégique, soutenir la réalisation d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs de base, accompagner la promotion de solutions innovantes et durables adaptées aux spécificités du territoire, et renforcer les capacités institutionnelles de la municipalité.

Le DG a réaffirmé solennellement l'engagement de l'ADM à mettre à disposition de la Commune toutes les informations utiles à l'exécution de la convention, à respecter le chronogramme de mise en œuvre, et à collaborer étroitement avec les équipes municipales dans la conduite du développement urbain.

S'adressant directement au Maire de Touba, Dr.

Mamouth DIOP a salué sa volonté de « s'inscrire dans un processus de modernisation de la gestion des affaires locales », faisant de la Commune le chef de file de l'impulsion, de la supervision et du suivi des processus de développement identifiés.

Un processus irréversible

« Nous sommes tous engagés dans un processus irréversible d'approfondissement de la décentralisation », a lancé le DG de l'ADM, appelant au renforcement de la collaboration pour que la Commune de Touba puisse, sur le chemin du développement, « tirer son épingle du jeu, sous la bénédiction du Khalife Général des Mourides, Serigne Mountakha Mbacké ».

La signature de ce protocole, a-t-il conclu, est d'abord « un signe de bénédiction de Serigne Touba » une formule qui résonne avec force dans une ville où foi et développement sont indissociables.



FONDS VERT CLIMAT (FVC) :

L'ADM obtient un statut de membre observateur

Un bon point pour les collectivités territoriales, dans le cadre de la diversification des sources de financement, en lien avec la Vision 2050 de l'État du Sénégal qui promeut une « territorialisation de la finance climatique ».

Une première dans le secteur de la décentralisation

L'Agence de Développement municipal (ADM) vient de franchir une étape importante dans sa volonté d'être un acteur majeur dans la finance climatique décentralisée, dans notre pays. En effet, le Conseil d'administration du Fonds vert pour le Climat (FVC) a approuvé l'accréditation de l'ADM, en qualité **d'organisme observateur auprès du GCF**.

En décrochant cette reconnaissance, elle devient ainsi la première entité, dans le milieu de la décentralisation, à se hisser à ce niveau institutionnellement valorisant et techniquement impactant. L'information a été rendue publique le 17 mars 2026, à travers la décision GCF/BM-2026/04.

Avec ce statut au sein du Fonds vert climat (FVC), l'ADM soutient le Directeur général, Dr Mahmoud DIOP, se sent « motivée et engagée, de faire partie des deux organisations en Afrique de l'Ouest, dans sa catégorie, à franchir ce cap ». Ce statut lui permet de « concilier l'accès aux financements climatiques, à l'impératif d'opérationnalisation des projets structurants de renforcement de la décentralisation de l'action climatique au Sénégal », argue-t-il.

Une inclinaison verte intéressante pour nos territoires

L'ADM ouvre une nouvelle voie prometteuse. Cette nouvelle posture

de proximité avec les instances dirigeantes du FVC lui facilite la saisine de toutes les opportunités y afférentes, notamment l'accès à l'information sur les tendances lourdes en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. En outre, de source autorisée, l'ADM pourra se positionner, comme « intervenant sur invitation des coprésidents aux séances publiques des réunions du Conseil ou participant en qualité d'observateurs aux réunions d'un comité ».

Sur autorisation expresse du Conseil ou d'un groupe de travail

du Conseil, elle pourra aussi participer aux réunions du Conseil, dans des circonstances particulières. Dans l'un ou l'autre cas, la maîtrise de l'information sur la gouvernance mondiale de l'environnement sera une donnée importante à capitaliser, dans un futur proche, pour l'Agence.

En tout état de cause, le statut d'observateur au FVC permet à l'ADM d'avoir une certaine proximité avec les instances décisionnelles devant faciliter une réaction anticipatrice sur les différentes évolutions du cadre d'intervention du Fonds.



AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL
Partenaire de référence des territoires

ADM devient observateur au Fonds Vert pour le Climat (FVC) : une première en Afrique de l'Ouest

GREEN CLIMATE FUND

#adm

Des avantages réels pour une introduction à la finance climatique

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle, cette accréditation renforce concrètement la capacité de l'ADM à accompagner les collectivités territoriales partenaires, dans leur initiation aux pratiques du FVC.

L'un des enjeux les plus en vue réside dans le rapprochement avec l'Autorité nationale désignée, pour faciliter son entrée dans le giron de la finance climatique décentralisée.

Cette opportunité constitue pour l'Agence un canal d'intermédiation efficace entre les collectivités territoriales et la finance internationale, ouvrant la possibilité de traduire les plans de développement communal ou départemental en projets bancables alignés sur les priorités climatiques du pays, à l'heure de la territorialisation de la CDN 3.0, par les services du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique.

L'ADM, une logique de performance reconnue

L'ADM a démontré, au cours des deux dernières décennies, sa capacité à exécuter des projets et programmes d'envergure, financés par la Banque mondiale, l'Agence française de Développement, (AFD) la Banque ouest africaine de Développement (BOAD) et d'autres partenaires techniques et financiers. Ces programmes, notamment le Programme d'Appui aux Communes (PAC), le Programme de renforcement des capacités des Collectivités locales (PRECOL), le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), les deux phases du Projet de Gestion des Eaux Pluviales (PROGEP I et II), le Projet de Relèvement d'Urgence

et Résilience (SERRP) et le Projet de Protection côtière à Saint-Louis (PPCS) ont permis d'expérimenter avec succès des approches de contractualisation, de performance financière, de résilience urbaine et de gouvernance locale fondées sur la planification, la redevabilité, la gestion des risques climatiques et la transparence.

L'institution dispose aujourd'hui d'une structure interne consolidée, articulée autour de directions techniques et financières, de cellules de gestion environnementale et Sociale, de passation de marchés et de suivi-évaluation, bien que ces dispositifs méritent d'être renforcés pour atteindre les standards fiduciaires du FVC.

lectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire (MUCTAT).

Son mandat couvre l'appui à la planification urbaine, la mobilisation de ressources, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les infrastructures communales, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et financières des collectivités territoriales.

Missions du FVC

Pour rappel, le Fonds vert pour le climat (FVC) est un fonds mondial créé pour soutenir les efforts des pays en développement afin de relever le défi du changement climatique, mais aussi pour limiter ou réduire leurs émissions de gaz à



Créée pour accompagner la mise en œuvre de la décentralisation et le développement urbain, l'Agence de Développement municipal (ADM) constitue l'un des instruments les plus éprouvés du Gouvernement du Sénégal pour le financement, la coordination et l'appui technique au développement urbain territorial.

Association d'utilité publique, l'ADM est placée sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme, des Col-

effet de serre (GES) et à s'adapter aux changements climatiques.

Il vise à promouvoir un changement de paradigme en faveur d'un développement à faibles émissions et résilient au climat, en tenant compte des besoins des pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

PROGEP 2 :

Mission d'appui à l'exécution - visite de terrain

Une visite des zones de travaux de drainage s'est tenue dans le cadre de la huitième mission d'appui à l'exécution du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP 2).

Cette mission, qui s'est déroulée du 27 avril au 5

mai 2026, a permis d'évaluer l'état d'avancement des infrastructures en cours, d'apprécier la qualité des réalisations et de renforcer le suivi technique du projet sur le terrain.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue des interventions visant à renforcer la résilience urbaine face aux défis climatiques.



L'ADM et COJOJ DAKAR 2026 s'unissent pour renforcer l'héritage et l'impact des Jeux Olympiques de la Jeunesse sur les territoires sénégalaises



L'Agence de Développement municipal (ADM) et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026 (COJOJ) ont officielisé leur collaboration en signant une convention de partenariat majeure.

L'ambition partagée est de propulser les JOJ Dakar 2026 bien au-delà du cadre d'un simple événement sportif en en faisant un véritable moteur de développement durable pour les communes sénégalaises.



Les engagements concrets de l'ADM

Pour donner vie à cette vision, l'ADM déploiera des actions concrètes sur le terrain en construisant des complexes sportifs de proximité à Pikine, Guédiawaye, Keur Massar et Rufisque avant la fin du mois d'août 2026. L'agence orchestrera également des compétitions pour la jeunesse sous le label officiel « L'Esprit de Dakar 2026 » tout en animant des programmes de sensibilisation axés sur les valeurs olympiques et l'écocitoyenneté.



Un impact durable pour les territoires

Ce partenariat prouve qu'un grand événement international peut se traduire par des bénéfices directs et immédiats pour les populations locales, en particulier dans la banlieue dakaroise. En croisant les dynamiques du sport, de la jeunesse et de la décentralisation, l'ADM s'assure de léguer un héritage structurel tangible bien après la clôture des Jeux.

L'Afrique accueille, Dakar célèbre, l'ADM territorialise.



L'ADM tient ses promesses à Saint-Louis :

Logements, santé, éducation et économie au cœur de la résilience

Depuis plusieurs années, le SERRP œuvre à transformer durablement les conditions de vie des populations déplacées de la langue de barbarie. M. Moussa Bala Fofana, Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, a inauguré plusieurs infrastructures socio-collectives majeures, fruit d'un engagement

conjoint de l'État du Sénégal, de l'Agence Développement municipal (ADM) et de la Banque mondiale.

La rencontre s'est déroulée en présence de Dr Mamouth DIOP, Directeur général de l'ADM, du Maire de Gandon, d'autres personnalités. Bien plus qu'une cérémonie symbolique, cet événement concrétise la promesse faite aux familles les plus exposées aux risques côtiers.

Des logements sociaux pour les familles vulnérables

Sur le site de Diougop, dans la commune de Gandon, un programme ambitieux de logements sociaux a été aménagé sur **14 hectares** pour accueillir les familles sinistrées et les populations vulnérables de la bande des 20 mètres de la Langue de Barbarie. À ce jour, **305 villas ont été réceptionnées, dont 181 déjà remises à leurs bénéficiaires** soit **7 000 personnes définitivement relogées**, représentant un taux de réception de 70 %. De nouvelles familles reçoivent les clés de leur nouveau foyer : signe tangible d'un État qui honore ses engagements.

Un poste de santé pour un accès facilité aux soins

Un poste de santé flambant neuf ouvre ses portes ce jour à Diougop, offrant aux habitants de ce quartier en pleine expansion un accès de proximité aux services de santé de base. Implanté sur une emprise de **1700 m²**, le bâtiment a été conçu de manière évolutive : il pourra, à terme, être étendu et monter en gamme pour se transformer en centre de santé à part entière, intégrant toutes les commodités nécessaires. Cette infrastructure répond à un besoin fondamental des familles relogées comme des populations environnantes.

Un marché moderne pour dynamiser l'économie locale

Troisième réalisation inaugurée ce jour, un marché moderne vient





Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) pour les communes de Saint-Louis, Ndiébène-Gandioul et Gandon. Des programmes de restauration des moyens de subsistance sont par ailleurs déployés au bénéfice des populations relogées.

À terme, ce sont **15 000 personnes** qui bénéficieront d'un relogement définitif et digne sur le site de Diougop, contribuant à la requalification de la Langue de Barbarie et au renforcement durable de la résilience côtière de Saint-Louis.

compléter l'offre d'équipements collectifs du site. Implanté sur **8000 m²** et composé de **12 boutiques**, **28 cantines** et de nombreuses commodités, il constitue un véritable levier de dynamisation économique locale. Les familles relogées pourront désormais développer leurs activités commerciales dans un cadre structuré et adapté à leurs besoins.

Une vision globale de résilience urbaine

Au-delà des trois infrastructures inaugurées ce jour, le SERRP s'inscrit dans une approche intégrée de développement urbain résilient. Le projet prévoit également la construction d'un collège, d'une



école primaire et préscolaire, d'une mosquée et d'un centre socio-éducatif, ainsi que l'élaboration de

"Saint-Louis se relève, se construit et avance. Ces infrastructures ne sont pas de simples constructions : elles incarnent la promesse tenue d'un État aux cotes de ses citoyens, pour une ville plus résiliente, plus solidaire, plus forte", a déclaré le Ministre de l'Urbanisme.



Pour rappel, le projet SERRP, d'une durée de huit ans, est cofinancé par l'État du Sénégal et la Banque mondiale. Sous la conduite de l'ADM, il constitue l'une des réponses les plus ambitieuses jamais déployées pour accompagner la résilience urbaine et côtière de Saint-Louis.

PROGEP 2 :

Retour en image sur la visite de terrain du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Dans le cadre des diligences anticipatives engagées par le Gouvernement du Sénégal pour la prévention et la gestion des inondations, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Dr Cheikh Tidiane DIÈYE, a effectué une visite de terrain d'envergure dans plusieurs zones stratégiques.

Le Ministre, accompagné notamment du Coordonnateur du PROGEP 2, s'est rendu dans le département

de Keur Massar, où l'Agence de Développement municipal (ADM) pilote la mise en œuvre du Programme de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation aux Changements Climatiques - PROGEP 2.

Cette mission de supervision et d'évaluation a permis d'inspecter les bassins de rétention des zones Unité 3, Enda et Firdaws, des infrastructures essentielles pour la résilience des populations face aux risques d'inondation.



Keur Massar :

Dr. Mamouth Diop (ADM) salue les impacts du PROGEF 2 et réaffirme l'engagement envers les futurs « Pôles territoires »



Dans le cadre d'une mission de travail de la Délégation du GFDR et de la Banque mondiale du 09 juin 2026, le Directeur général de l'Agence de Développement municipal (ADM), Dr. Mamouth Diop, a prononcé un discours stratégique mettant en lumière les réussites locales et les grandes ambitions de décentralisation du Sénégal. Devant un parterre d'autorités administratives, locales et de partenaires financiers, le patron de l'ADM a dressé un bilan très positif des interventions tout en traçant les perspectives d'avenir pour les collectivités.

Le PROGEF 2 : un puissant levier de résilience face aux urgences

Au cœur des échanges, la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEF 2) a été saluée pour ses résultats concrets. Selon le Directeur général, ce programme a profondément modifié la géographie des territoires et renforcé la résilience socio-économique des communautés.

Dr. Mamouth Diop a souligné la capacité du projet à allier deux impératifs majeurs : le traitement rigoureux des urgences sur le terrain

et le déploiement d'infrastructures urbaines solides et durables (p. 3). Cette approche a généré de nombreuses externalités positives pour les populations, fortement mobilisées autour de ces réalisations.

Cap sur les futurs « Pôles territoires »

Cette rencontre s'inscrit dans un contexte national de refonte institutionnelle. Le Directeur général a rappelé que l'État du Sénégal réorganise actuellement son système de décentralisation pour le rendre plus dynamique et efficace. Cette dynamique se matérialisera prochainement par l'avènement des « Pôles territoires ».



L'objectif affiché par les autorités est de corriger les vulnérabilités régionales et de bâtir un développement endogène, harmonieux et équilibré à travers le pays. Dans cette transition majeure, l'ADM affiche une détermination claire : s'imposer et demeurer le partenaire de référence des territoires sénégalais.

Une synergie d'acteurs félicitée

Le succès des chantiers repose également sur une forte appropriation locale. Dr. Mamouth Diop a chaleureusement remercié le Préfet du département, le Maire de Keur Massar Sud, ainsi que les comités locaux (COLIGEP) et les délégués de quartier pour leur implication technique et leur mobilisation citoyenne constante.

Réaffirmant l'engagement total de l'ADM à honorer l'ensemble des indicateurs du projet, le Directeur général a conclu en saluant le soutien constant de la Banque mondiale, un partenaire clé pour le développement durable des collectivités territoriales du Sénégal.



Nikon D780, 24mm, f/11, 1/250s

Saint-Louis :

L'ADM et ses partenaires misent sur la résilience et le développement durable, en phase avec le Sénégal 2050



Sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT), l'Agence de Développement municipal (ADM) accentue ses efforts pour transformer Saint-Louis en une ville résiliente, moderne et durable. Cette ambition s'inscrit en parfaite cohérence avec le nouvel agenda national de transformation «Sénégal 2050». C'est tout l'enjeu d'une récente mission de haut niveau menée sur le terrain.

Réunis à Djougop dans le cadre d'une mission conjointe du Fonds mondial pour la réduction des risques catastrophes (GFDRR) et de la Banque mondiale, le Directeur général de l'ADM, le Gouverneur de la région, le Maire de Saint-Louis et le représentant de la Banque mondiale ont partagé leur vision et tracé les perspectives d'avenir pour la vieille cité.

Urgence climatique et vision stratégique

Le Directeur général de l'ADM, le Dr Mamouth Diop, a d'emblée rappelé l'ampleur et la complexité

des défis environnementaux auxquels la ville fait face :

«L'érosion côtière, les submersions marines, les inondations et la dégradation progressive des écosystèmes menacent directement les populations, les infrastructures, les activités économiques et le patrimoine exceptionnel de cette ville. »

Face à ces périls, l'État du Sénégal, via l'ADM et avec l'appui de la Banque mondiale, a déployé une réponse d'envergure : le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP).

Ce programme phare combine habilement la protection du littoral, le relogement des populations vulnérables et le développement d'infrastructures sociales de base.

« Grâce à cette approche intégrée, plusieurs milliers de personnes précédemment exposées à un risque élevé de submersion marine bénéficient aujourd'hui de conditions de vie plus sécurisées sur le site de relogement de Djougop », s'est félicité le Dr Diop, tout en saluant le rôle déterminant des partenaires financiers.

Une synergie d'actions pour le développement local

Le Gouverneur de la région, Al Hassan Sall, a mis en avant l'importance de cette visite de terrain. Pour lui, elle a permis aux partenaires techniques et financiers de s'imprégner des réalités concrètes du territoire : « Nous leur avons partagé les préoccupations majeures de développement de la région en général, et de la commune de Saint-Louis en particulier », a-t-il précisé.

De son côté, le Maire de Saint-Louis, Mansour Faye, a insisté sur l'impact tangible des projets déjà exécutés, notamment les programmes de réhabilitation des espaces publics et les ouvrages de protection côtière. « Nous avons parfaitement constaté qu'il y a une stabilisation de cette partie face à l'avancée de la mer », a-t-il souligné avec satisfaction.

Pour l'édile, l'enjeu actuel est de capitaliser sur ces acquis en identifiant de nouvelles actions capables de booster l'attractivité de la ville, de valoriser son immense potentiel touristique et de consolider sa résilience globale.

En écho à ces interventions, Lorenzo Carrera, représentant de la Banque mondiale, a salué les progrès impressionnants enregistrés sur le terrain. Des avancées rendues possibles grâce à un investissement massif.

En alignant ces investissements massifs sur les orientations de Sénégal 2050, l'ADM et le ministère des Collectivités territoriales réaffirment leur engagement : faire de la territorialisation des politiques publiques le levier d'un développement durable, où la sécurité des populations et la préservation du patrimoine vont de pair.



L'ADM mise sur la formation et la planification urbaine pour renforcer la résilience des territoires

L'Agence de Développement Municipal (ADM) a organisé, du 16 au 19 juin 2026, une importante session de renforcement des capacités consacrée au thème : « Modèle de ville durable, normes urbaines et gouvernance : anticiper et prévenir les inondations par une planification maîtrisée ». Organisée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP 2), cette rencontre vise à renforcer les compétences des acteurs territoriaux face aux défis croissants liés aux inondations et aux changements climatiques.

Dr Mamouth Diop, Directeur général de l'ADM a souligné que le PROGEP 2 dépasse largement le cadre d'un simple projet d'investissement. Selon lui, il constitue une réponse structurante à l'un des défis majeurs du Sénégal : protéger durablement les populations tout en préparant les territoires aux impacts du changement climatique.

« La résilience ne se limite pas à la construction d'ouvrages. Elle implique une transformation profonde de la manière dont nous concevons le développement des territoires », a-t-il déclaré, rappelant que le projet place l'humain au cœur de son action à travers des infrastructures de drainage, des équipements sociaux, l'accompagnement des ménages et le développement économique communautaire.

Le Directeur général a également inscrit l'action du PROGEP 2 dans la dynamique de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, qui fait de la résilience territoriale, de l'adaptation climatique et de l'aménagement durable des priorités stratégiques pour le pays.

Des résultats concrets sur le terrain

Pour le ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires, la lutte contre les inon-





inations exige une approche multisectionnelle. Représentant le département ministériel, le conseiller technique Yankhoba Keïta a insisté sur la nécessité d'une meilleure planification de l'occupation des sols afin d'éviter l'installation anarchique des populations dans les zones à risques.

Il a notamment évoqué le futur déploiement des « pôles territoriaux

», qui seront dotés de cartographies réglementaires des usages, des risques et des projections, permettant d'identifier clairement les zones destinées à l'habitat, à l'agriculture, aux activités extractives ou encore les zones non constructibles.

« Cette formation arrive à son heure. Elle permettra aux collectivités territoriales de mieux intégrer les enjeux de résilience climatique

dans leurs politiques d'aménagement », a-t-il indiqué.

Sur le terrain, les résultats du PROGEP 2 sont déjà perceptibles, notamment dans le département de Keur Massar. Le maire de Diakhaye-Parcelles, Abdoul Aziz Diané, a salué l'impact concret du projet sur la vie des populations autrefois fortement exposées aux inondations.



Bilan & Perspectives :

Le PACASEN à l'heure de la capitalisation régionale à Thiès



Après sept années d'impacts visibles et de transformations profondes, le Programme d'Appui aux Communes et Agglo-

mérations du Sénégal (PACASEN) franchit une étape clé : celle du bilan et du partage d'expériences.

Sous la direction de l'Agence de Développement municipal (ADM),

la région de Thiès a accueilli, le tout premier atelier régional de capitalisation. Cet événement majeur a réuni autorités administratives, élus territoriaux, experts techniques et partenaires au développement autour d'un slogan fort et transparent : « À l'écoute des Bénéficiaires ».

Un impact chiffré exceptionnel dans la région de Thiès

Le PACASEN a insufflé une dynamique de développement sans précédent dans la région. Grâce à une collaboration étroite avec les acteurs locaux, les résultats parlent d'eux-mêmes :

- **Plus de 14,2 milliards de FCFA** investis entre 2019 et 2024.



- **15 collectivités territoriales** directement impactées à Thiès, Mbour et Tivaouane.

- **464 projets concrets financés** et livrés (éducation, santé, assainissement, voirie, équipements marchands).

« Les financements sont devenus plus prévisibles et mieux répartis. Les collectivités ont gagné en autonomie dans le choix et la réalisation de leurs investissements », a chaleureusement souligné le Dr Mamouth Diop, Directeur Général de l'ADM.

La culture de la performance au cœur de la gouvernance locale

Au-delà des infrastructures, la grande révolution du PACASEN re-

pose sur le renforcement des capacités institutionnelles. En introduisant un mécanisme de financement basé sur le mérite et le respect de critères de gestion stricts, l'ADM a ancré une véritable culture de résultats, de transparence et de redevabilité au sein des municipalités.

Le Dr Oumar Faye, directeur de l'Agence régionale de Développement (ARD) de Thiès, confirme cette avancée majeure : « Le programme a aidé les communes à mieux maîtriser les outils de gestion, à améliorer leurs recettes et à renforcer leur capacité de maîtrise d'ouvrage. »

Cap vers le PACASEN II : Un nouvel horizon !

Face à la réussite incontestable de cette première phase, les élus locaux,

à l'image du maire de Ngaye Mékhé, M. Maguette Wade, plaident à l'unanimité pour la continuité.

Les priorités de cette nouvelles phases

- Une adaptation renforcée face aux **enjeux au changement climatique**.
- Une meilleure résilience territoriale.
- Une intégration systématique de la **dimension de genre** dans les investissements locaux.

L'expérience du PACASEN pose ainsi les fondations d'une nouvelle génération de politiques publiques territoriales, conçues pour être plus inclusives, plus performantes et plus proches des citoyens.



Les Collectivités territoriales à l'école de la mobilisation des ressources

Les collectivités territoriales sénégalaises veulent renforcer leur capacité à financer elles-mêmes leur développement. C'est tout l'enjeu de l'atelier de formation et de partage d'expériences sur la mobilisation des ressources financières organisé dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), par l'Agence de Développement municipal



La rencontre, présidée par Pape Sambaré Ndiaye, Secrétaire général de l'Agence de Développement municipal (ADM), réunit des représentants de l'État, des élus locaux, des services du Trésor ainsi que des partenaires techniques et financiers autour d'une problématique centrale : comment renforcer durablement les finances locales ?

Papa Sambaré Ndiaye a rappelé que la question des ressources financières demeure un défi majeur pour les collectivités territoriales. Entre une assiette fiscale limitée, des difficultés persistantes de recouvre-

ment, des capacités techniques insuffisantes et une forte dépendance aux transferts de l'État, les marges de manœuvre des communes restent souvent réduites.

Face à cette situation, il a appelé à une diversification des sources de financement et à une amélioration des mécanismes de collecte des recettes. Selon lui, les partenariats public-privé, la valorisation des potentialités économiques locales et une meilleure implication des communautés constituent autant de pistes à explorer pour renforcer l'autonomie financière des collectivités.

Le responsable de l'ADM a également mis en exergue les résultats enregistrés par le PACASEN, programme soutenu par la Banque mondiale et AFD - Agence Française de Développement. Grâce à un système d'évaluation des performances et à des mécanismes de financement basés sur les résultats, le programme contribue à améliorer la gouvernance locale et la gestion des ressources publiques.

Le responsable de l'ADM a également mis en exergue les résultats enregistrés par le PACASEN, programme soutenu par la Banque mondiale et AFD - Agence Fran-

çaise de Développement. Grâce à un système d'évaluation des performances et à des mécanismes de financement basés sur les résultats, le programme contribue à améliorer la gouvernance locale et la gestion des ressources publiques.

La digitalisation apparaît également comme un levier essentiel. Représentant le Trésor public, Fallé Diatta Kama a présenté les avan-

cées réalisées dans la dématérialisation des procédures de recettes et de dépenses.

Les élus locaux présents n'ont pas caché leurs attentes. Le maire de Mboro, Abdallah Tall, a salué une initiative qu'il juge particulièrement pertinente dans un contexte où les besoins des populations augmentent tandis que les ressources demeurent limitées.

Du 22 au 25 juin, les participants ont échangé sur les bonnes pratiques, les innovations et les stratégies susceptibles de renforcer la mobilisation des ressources locales. Une réflexion qui s'inscrit pleinement dans la volonté des autorités sénégalaises de faire des collectivités territoriales des acteurs clés du développement économique et social du pays.





AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

Partenaire de référence des territoires



L'Afrique accueille,
Dakar célèbre
ADM territorialise !

DAKAR
2026



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Nordic Development Fund





Agence de Développement Municipal (ADM)

Partenaire de référence des territoires

QUI SOMMES-NOUS ?



L'Agence de Développement municipal (ADM) est une association à but non lucratif créée le 8 juillet 1997, constituée de membres fondateurs stratégiques :

- **L'État du Sénégal** (représenté par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge des collectivités territoriales)
- **L'Association des Maires du Sénégal (AMS)**

Notre force : Une équipe de 50 agents spécialisés dans le développement territorial, au service des collectivités territoriales depuis plus de 25 ans.



Dr Mamouth Diop
DG de l'ADM

NOTRE MISSION



Nous accompagnons les Collectivités territoriales du Sénégal dans leur transformation et leur développement durable.

NOTRE PORTEFEUILLE DE PROJETS



Projets en cours d'exécution :

- ✓ **PROGEP 2** – Deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (2021-2029)
- ✓ **SERRP** - Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (2018-2026)
- ✓ **PACASEN** – Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (2018-2026)

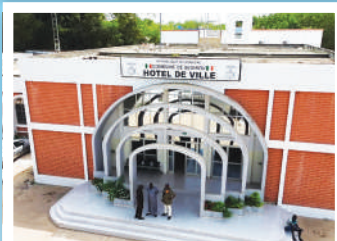
Projets clôturés avec succès :

- ✓ **PPCS** - Projet de Protection Côtière à Saint-Louis (2018 – 2024)
- ✓ **PROGEP 1** – projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (2012-2020)
- ✓ **PRECOL** - Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités locales (2006-2013)
- ✓ **PAC** - Programme d'Appui aux Communes (1997 - 2006)

NOTRE VALEUR AJOUTÉE



- Plus de 25 ans d'expérience dans l'accompagnement des collectivités
- Expertise reconnue par les partenaires internationaux
- Approche intégrée du développement territorial
- Réseau de partenaires diversifié et solide
- Innovations permanentes dans la gestion urbaine
- Capitalisation des expériences pour un impact durable



Sénégal 50
2050

5, Av. Carde, Immeuble Carde Rénovation - 3^{ème} étage Dakar, Sénégal - BP 6783 Dakar-Etoile +221 33 849 27 10
contact@adm.gouv.sn



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 @admsenegal  @adm_senegal  ADM SENEGAL  @admsenegal

 Agence de Développement Municipal  @adm_senegal

 **adm.sn**
contact@adm.gouv.sn

5, Av. Carde, Immeuble Carde Rénovation
3^{ème} étage Dakar (Sénégal) - BP 6783 Dakar-Etoile
Tél. : +221 33 849 27 10

ADM Sénégal, Partenaire de référence des Territoires